

EXTRAIT:

**GRAND
CHATELLERAULT**

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.GAUTHIER donne pouvoir à Mme PIAULET
M.CHAINE donne pouvoir à M.SULLI

EXCUSES (2) :

Mme BOURAT
Mme DE COURREGES

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Conservatoire à rayonnement départemental Clément JANEQUIN – Demande de subvention à la DRAC pour le renouvellement des pratiques pédagogiques et pour le développement des projets autour du chant choral

Dans le cadre de son projet d'établissement transmis au ministère de la Culture en septembre 2016, Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Clément JANEQUIN, souhaite développer, entre autres, le renouvellement et la diversification des pratiques artistiques et pédagogiques.

A ce titre, une attention particulière est apportée aux enfants éloignés de toute pratique culturelle, à travers une tarification adaptée et l'élargissement des partenariats. Le projet et les pratiques pédagogiques mis en œuvre s'appuient sur les apprentissages premiers en collectif, associant corps, oralité et mouvement. La formation musicale y est enseignée comme une pratique collective articulée en transversalité avec les enseignements instrumentaux et chorégraphiques. Le conservatoire est également un partenaire privilégié du dispositif Demos sur le territoire : intervention d'enseignant, accueil dans la structure, participation aux prestations des élèves...

Par ailleurs, l'enseignement du chant choral en conservatoires agréés, situés au cœur des territoires, répond à une demande de formation artistique complète des usagers amateurs ou futurs professionnels. Le renforcement de cette discipline au Conservatoire Clément JANEQUIN constituera donc un fléchage important de l'offre d'enseignement artistique.

Plusieurs actions s'inscrivent pleinement dans le cadre du renouvellement des pratiques pédagogiques, dont

Atelier « chant'éveil »

Il s'agit d'un éveil sonore, sensitif et sensoriel au cours duquel adultes et enfants sont invités à explorer différentes façons de faire de la musique : par la voix, l'exploration d'instruments, l'écoute et l'expression corporelle.

Sur la base du volontariat, les assistantes maternelles et professionnels des Etablissements Accueillant des Jeunes Enfants (EAJE) peuvent participer à l'atelier chant'éveil (d'une durée de 1h30 deux fois par mois au conservatoire). Une restitution publique est prévue en fin d'année.

Le renforcement de l'espace de ressources commun aux musiciens, danseurs, chanteurs et comédiens

L'engagement scénique suppose une mise en jeu du corps, et de son inscription dans l'espace. Le prolongement de cette dynamique initiée à la rentrée 2017 sera proposée aux élèves musiciens et danseurs dans un atelier développé sur la thématique d'appropriation à la scène et d'approche de la posture et de la parole en public.

Les objectifs en sont un travail sur l'aisance scénique mais également la capacité à intervenir dans les concerts, à en rendre la forme toujours plus ouverte et attractive, pour le public des auditions, des Journées du Patrimoine, de la programmation des Estivales et des Hivernales . Cet atelier est vecteur de transversalité entre les disciplines et spécialités enseignées au Conservatoire .

Enfin, un projet de CHAM vocale au collège Maurice Bedel de St-Gervais les Trois Clochers est à l'étude pour la prochaine année scolaire

Fruit de la rencontre du projet de l'établissement scolaire et des perspectives de rayonnement sur le territoire du conservatoire, il s'inscrit dans le cadre du partenariat avec l'Éducation Nationale .

Il concernera un groupe classe de la 6^e à la 3^e et sera structuré autour d'une chorale de collégiens bénéficiant d'heures de pratique vocale et de formation musicale enseignées par le conservatoire Clément JANEQUIN et d'heure d'éducation musicale renforcée assurée par le professeur d'éducation musicale du collège .

La pérennisation du poste de l'enseignant en théâtre

L'assistant d'enseignement spécialisé (cat. B) à recruter à 10h hebdomadaires, représente un coût annuel de 17 000 €.

Pour s'inscrire dans la durée, ce recrutement doit s'accompagner de moyens financiers pérennes que la collectivité, seule, n'est pas en mesure d'assumer. C'est pourquoi il est proposé de solliciter des financements auprès de la DRAC.

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération n°16 du conseil communautaire du 25 juin 2012 relative à l'organisation de l'enseignement artistique sur le territoire,

VU la délibération n° 1 du conseil communautaire du 5 décembre 2016 définissant les équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire dont le conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental Clément JANEQUIN,

CONSIDERANT que l'activité des équipements culturels est, entre autres, d'ouvrir à l'art et la culture au plus grand nombre, et ce dès le plus jeune âge,

CONSIDERANT le renouvellement des pratiques pédagogiques et la diversification des pratiques artistiques au conservatoire Clément JANEQUIN

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du bureau prise par délégation

du 17 septembre 2018

n°16

page 3/3

- de solliciter auprès de la DRAC l'octroi d'une subvention d'un montant de 69 000 € pour le financement des actions de renouvellement pédagogique,
- de solliciter auprès de la DRAC l'octroi d'une subvention d'un montant de 5 000 € pour le développement des projets autour du chant choral,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier

Les recettes seront imputées sur la ligne budgétaire 311.3/74718/5110

Le n° SIRET de la collectivité est le suivant : 268 600 413 000 12

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 19/09/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER